



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

ANNÉE 2011

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION.....	5
1) INDICATEURS TECHNIQUES	7
1.1) CONTENANTS	7
1.2) COMMUNICATION.....	8
1.3) COLLECTE SEPARATIVE ET SERVICES SPECIFIQUES	10
1.4) TRAITEMENTS	13
1.5) EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES	14
1.5.1) <i>Ordures ménagères + déchets de marché</i>	14
1.5.2) <i>Emballages et Papiers</i>	14
1.5.3) <i>Verre</i>	15
1.5.4) <i>Déchets végétaux</i>	15
1.5.5) <i>Objets encombrants</i>	16
1.6) PERFORMANCES DE COLLECTE	18
1.7) PERFORMANCES DE RECYCLAGE	19
2) INDICATEURS FINANCIERS.....	21
2.1) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	21
2.2) COUT COMPLET	21
2.3) COUT TECHNIQUE	21
2.4) COUT AIDE.....	22

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

GLOSSAIRE

OM : Ordures Ménagères

BCMP : Briques alimentaires, Cartons, Métaux, Plastiques, (emballages ménagers)

JRM : Journaux Revues Magazines (papiers)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets toxiques)

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers de Récupération (Carton)

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires (Tétra)

COLLECTE PAP : Collecte des déchets au Porte-A-Porte. Collecte des bacs de déchets (OM/Emballages ménagers) au moyen d'une benne devant chaque domicile

COLLECTE AV : Collecte des déchets en Apport Volontaire. Collecte des conteneurs (Verre) sur les points d'apport volontaire au moyen d'une benne équipée d'une grue de levage

PAV : Point d'Apport Volontaire

CSDU II : Centre de Stockage des Déchets Ultimes de classe II. Installation destinée à stocker des déchets dits ultimes. Dans le cas des centres de classe II, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées

Performance de recyclage : Quantité recyclée sur une année (en kg/habitant/an)

Gisement d'emballages : Emballages ménagers mis sur le marché en année N et considérés comme consommés la même année (en kg/habitant/an)

Taux de recyclage : quantité recyclée (en kg/habitant/an) rapportée au gisement d'emballages (en kg/habitant/an)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

En application de la loi n°95-901 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le décret n°2000-404 fait obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

« Le Maire présente au conseil municipal, ou le président de coopération publique de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ».

Une annexe au décret définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le présent rapport.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

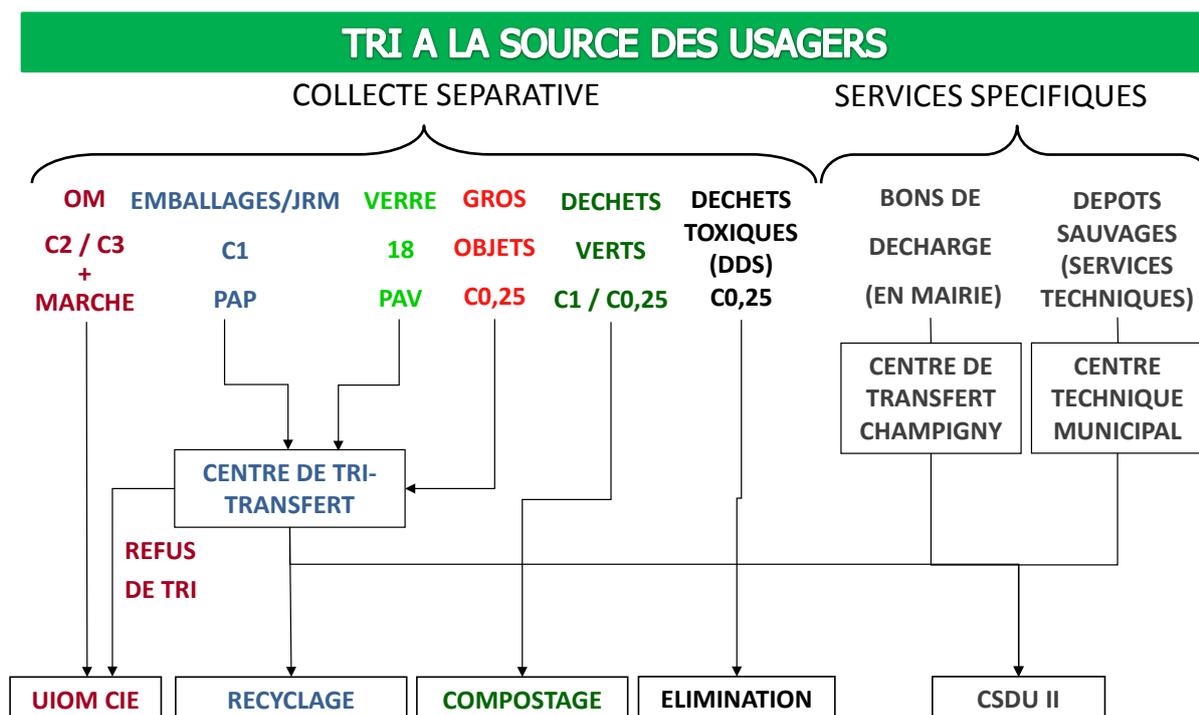
INTRODUCTION

La Ville de Bry-sur-Marne compte 15.514 habitants (population légale INSEE 2011), dont près de 40% résident en habitat collectif, c'est à dire dans des résidences de 10 logements et plus.

FICHE SIGNALÉTIQUE

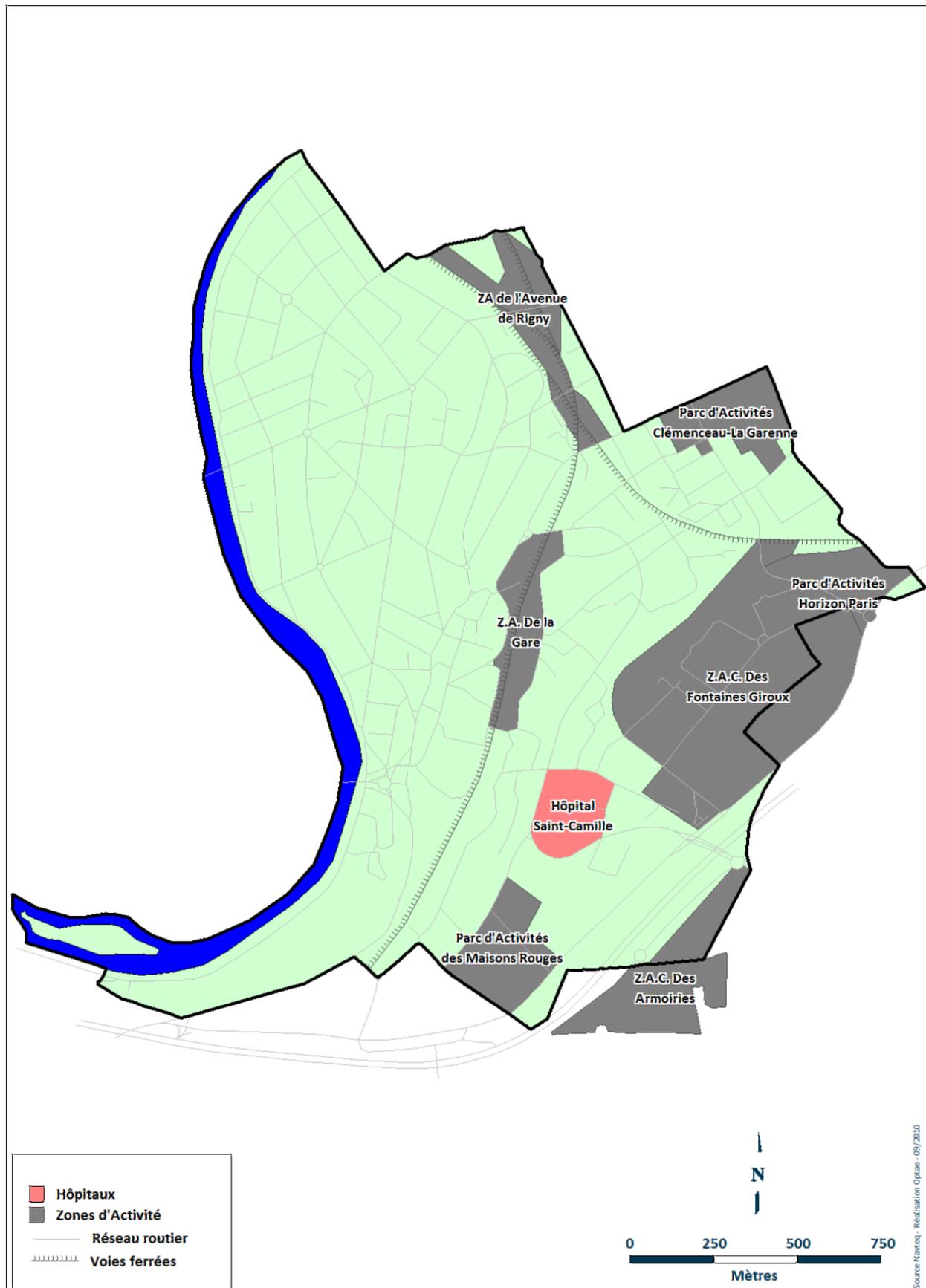
N° contrat Eco-Emballages	CL094016
Date Collecte sélective	2000
Population estimée	15 514 hab.
Superficie	3 km ²
% Habitat vertical	39,7%
Type d'habitat	Semi-urbain
Densité	5 171 hab/km ²
% OM p UIOM	100%
Mode de financement	TEOM

Parmi ses compétences, la Ville de Bry-sur-Marne assure la gestion des contenants, la collecte et le traitement des déchets. La Ville est partenaire d'Eco-Emballages depuis 2000 (17^{ème} contrat d'Ile de France), ce qui lui permet de disposer d'un système de **collecte séparative** des déchets ménagers. Dans cette perspective, la qualité du geste de tri des usagers est déterminante.



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

VILLE DE BRY-SUR-MARNE



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

1) INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques présentent l'organisation du service et restituent les performances de collecte et de recyclage, telles que mesurées au cours de l'année 2011.

1.1) Contenants

La ville est propriétaire des bacs et des colonnes d'apport volontaire :

- La gestion du parc de bacs est confiée à l'opérateur CITEC (marché de fourniture-maintenance en vigueur depuis octobre 2008, durée 4 ans).
- La gestion du parc de colonnes d'apport volontaire est confiée à l'opérateur PLASTIC OMNIUM (marché de fourniture-maintenance, en vigueur depuis octobre 2008, durée 4 ans).

Trois types de flux sont conteneurisés pour la collecte **au porte-à-porte** :

- Ordures Ménagères ;
- Emballages légers et Papiers ;
- Déchets verts (en habitat pavillonnaire et en petits collectifs uniquement).

La dotation en bacs roulants dépend du type d'habitat et du nombre d'habitants par adresse (une grille est utilisée pour contrôler les demandes de dotation).

La dotation en **bacs roulants** comporte près de 10.270 unités :

Ordures Ménagères : 4.475 bacs

Emballages légers: 3.659 bacs

Déchets verts : 2.877 bacs

La dotation en **apport volontaire** comprend 18 colonnes « verre », dont dix points enterrés. Les colonnes sont réparties sur 13 Espaces Déchets Recyclables et certains logements d'habitat collectif, (globalement, la densité d'implantation est proche de 850 habitants / PAV).

Les 13 Espaces Déchets Recyclables disposent de conteneurs pour la récupération des piles, et 10 d'entre eux disposent également de conteneurs pour textiles et chaussures usagés.

Les colonnes d'apport volontaire des Papiers ont été supprimées suite au changement des consignes de tri. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2011, les Papiers sont collectés au porte-à-porte en mélange avec les Emballages légers, dans le bac jaune.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

1.2) Communication

La communication est déterminante pour dynamiser le geste de tri. Un plan d'actions de communication a été défini pour l'année 2011.

Les objectifs que se fixe la collectivité sont les suivants :

1. améliorer la qualité du tri (diminuer le taux de refus)
2. augmenter le tonnage de déchets recyclables collectés
3. diminuer l'augmentation des emballages (consommer moins et mieux)
4. diminuer le coût de la collecte

Cibles :

- les habitants (campagne générique)
- l'habitant (approche personnalisée – lettre – visite du messenger du tri...)
 - l'habitant presque bon trieur (à encourager)
 - l'habitant récalcitrant (à convaincre)
 - l'habitant prêt à trier (besoin d'être aidé)
- les habitats collectifs (réunions d'information – courriers ciblés – sacs de pré-collecte)
 - un seul mauvais trieur décourage le groupe
- les enfants et les jeunes
- les groupes (associations, seniors...)

Cibles indirectes :

- les gardiens d'immeubles
- les référents d'immeubles
- les sociétés de nettoyage
- les syndics d'immeubles
- les aides ménagères
- les ripeurs

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

Les actions de communication réalisées au cours de l'année 2011 sont les suivantes :

1. calendrier de collecte des déchets sur le site internet de la ville
2. présence sur le terrain (stand « tri sélectif » lors de diverses manifestations)
3. ateliers pédagogiques sur la collecte sélective dans les écoles, collèges et centres de loisirs
4. contrôle de la qualité du tri au porte-à-porte
5. distribution gratuite de biocomposteurs
6. articles dans le magazine municipal « La Vie à Bry »
7. réunions d'informations

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

1.3) Collecte séparative et services spécifiques

La Ville de Bry-sur-Marne collecte séparément :

- les Ordures Ménagères :

- Pavillonnaire + petit collectif : collecte 2 fois par semaine
- Centre ville + grand collectif : collecte 3 fois par semaine
- Grande Rue : collecte 4 fois par semaine
- Déchets du marché (mercredi et dimanche en fin de matinée)
- Voies étroites (1 mini-benne, 2 rues pavillonnaires) : collecte 2 fois par semaine

- les emballages ménagers :

- Emballages légers et Papiers* (porte-à-porte) : collecte 1 fois par semaine
- Papiers-Journaux (13 points d'apport volontaire, 13 colonnes dont 5 enterrées)
- Verre (18 colonnes d'apport volontaire réparties sur les 13 points Espaces Déchets Recyclables, dont 10 colonnes enterrées)

****A l'occasion du nouveau marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, les consignes de tri ont évolué. Depuis le 1^{er} juillet 2011, les Papiers qui étaient collectés dans des colonnes d'apport volontaire, sont collectés au porte-à-porte dans le bac jaune, en mélange avec les Emballages légers.***

- les autres déchets :

- Déchets végétaux : pavillonnaire+résidences, collectés 1 fois par semaine, sauf en hiver (de début décembre à fin février), collectés 1 fois par mois.
- Gros objets encombrants : collecte 1 fois par mois (fréquences décalées sur 2 secteurs)
- Piles (13 points d'apport volontaire)
- Déchets Diffus Spécifiques : collecte 1 fois par mois

- les services spécifiques :

- Bons de décharge retirés gratuitement en mairie (dépôts par les usagers au centre de transfert SITA IdF de Champigny)
- Ramassage des dépôts sauvages (service propreté de la ville).
- Déchèterie mobile depuis le mois de septembre 2011 (collecte multi-flux : objets encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets de bois, cartons, ferrailles, DEEE et DDM)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

- **FLUX 1 – Collecte des OM et des déchets du marché couvert :**

La collecte des Ordures Ménagères est assurée par la société OTUS (Veolia Propreté), du lundi au dimanche inclus.

Les fréquences de collecte sont ajustées en tenant compte de l'habitat :

- Pavillonnaire et petit collectif : deux secteurs C2 (mardi/vendredi) + une micro-benne ;
- Centre ville + grand collectif : deux secteurs C3 (lundi/jeudi/samedi) ;
- Grande rue : C4 (un passage supplémentaire le dimanche, à l'occasion du ramassage des déchets du « marché couvert »).

Le mercredi, un service additionnel dessert le « marché couvert » (le dimanche, ce service est étendu à la grande rue commerçante).

- **FLUX 2 – Collecte sélective :**

La ville dispose de deux secteurs de collecte au porte-à-porte pour le flux des « Emballages et Papiers ». La collecte est effectuée le mercredi par la société OTUS. Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages depuis le 1^{er} juillet 2011.

Les colonnes d'apport volontaire du verre sont relevées par l'opérateur de collecte 1 fois par semaine.

- **FLUX 3 – Collecte des déchets végétaux :**

La collecte des déchets végétaux est assurée par la société OTUS sur deux secteurs (pavillons + résidences). Le service concerne la quasi-totalité de la population (13.833 habitants sur 15.000 habitants environ au total). La collecte est effectuée le mercredi en fréquence C1, à l'exception des 3 mois d'hiver (1^{er} décembre-28 février), pendant laquelle le service est assuré une fois par mois (depuis juillet 2011).

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

- **FLUX 4 – Collecte des Gros Objets Encombrants :**

Le service de collecte des encombrants est réalisé en deux secteurs de collecte, le 3^{ème} et le dernier lundi du mois (fréquence mensuelle) par la société OTUS.

- **FLUX 5 – Collecte des Déchets Diffus Spécifiques :**

La collecte des DDS a été assurée par la société OTUS au moyen d'un Fourgon spécialisé « Planète » le 1^{er} dimanche du mois jusqu'au mois de septembre 2011 inclus. A partir du mois d'octobre 2011, la collecte des DDS a été réalisée le 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h00 à 13h00, place du cimetière, dans le cadre de la déchèterie mobile.

- **FLUX 6 – Bons de mise en décharge :**

Les usagers retirent gratuitement en Mairie des bons de mise en décharge des gravats, pour les apporter au centre de transfert de Champigny ; les déchets sont mis en décharge de classe II (3 bons de mise en décharge sont délivrés par mois et chaque apport est limité à 500 kg par véhicule).

- **FLUX 7 – Ramassage des dépôts sauvages :**

Une collecte quotidienne des dépôts sauvages est effectuée par le service propreté de la ville (coûts internes). Les dépôts sauvages sont stockés dans les bennes du Centre Technique Municipal, pour évacuation et stockage en CSDU de classe II.

- **FLUX 8 – Déchèterie mobile :**

Une déchèterie mobile est mise à disposition des usagers depuis le mois de septembre 2011, chaque 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 13h00. Ce dispositif géré par la société OTUS dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, permet aux usagers de déposer leurs objets encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets de bois, cartons, ferrailles, DEEE et DDS.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

1.4) Traitements

- **FLUX 1 - OM et déchets de Marché :**

Le produit de la collecte des OM et des déchets de marché est directement livré à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, au SMITDUVM (Syndicat Mixte de Traitement de Déchets Urbains du Val de Marne), ce dernier étant exploité par Créteil Incinération Energie (CIE).

- **FLUX 2 - Collectes sélectives :**

Le centre de tri TAIS Villeneuve-le-Roi assure le transfert du verre et le tri des flux « Emballages et Papiers » (chaîne de tri « multi-flux » mécanisée, atteignant d'excellents résultats de captage des matières). Les refus de tri sont, comme les ordures ménagères, traités par incinération (CIE).

- **FLUX 3 - Déchets végétaux :**

Le produit de la collecte des déchets végétaux est livré au centre de transfert TAIS Bonneuil-sur-Marne, pour acheminement vers une plate-forme de compostage.

- **FLUX 4 - Gros Objets Encombrants :**

Le produit de la collecte des Gros Objets Encombrants est également livré au centre de tri-transfert TAIS Bonneuil-sur-Marne, pour recyclage de 20% des flux collectés, les 80% restant étant dirigés en CSDU de classe II.

- **FLUX 5 - Déchets Diffus Spécifiques :**

Le produit de la collecte des DDS est traité en fonction de la nature des produits (huile moteurs, batteries, piles, néons et ampoules, solvants...).sur le centre SARP Industries à Limay, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux et spéciaux.

- **FLUX 6 - Déchets collectés en déchèterie mobile :**

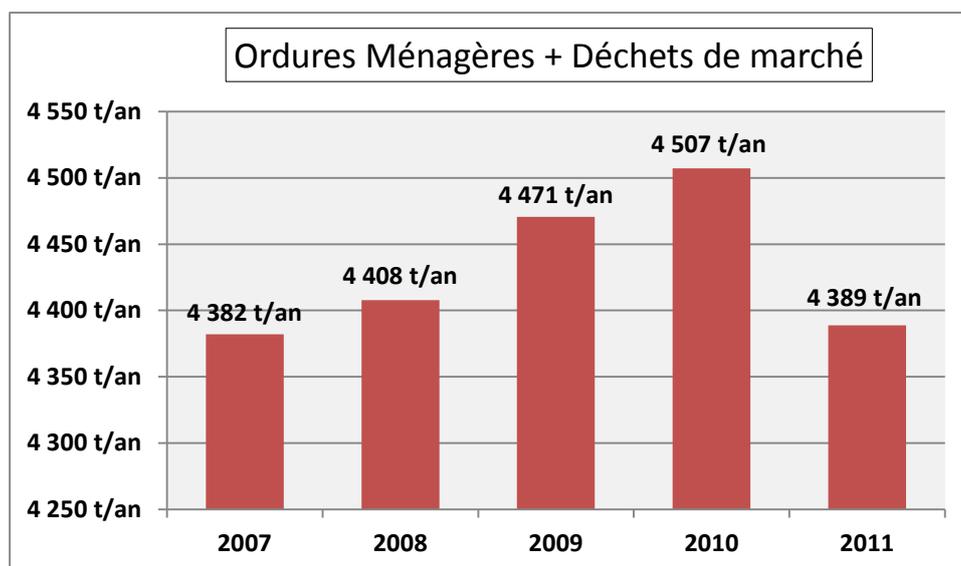
Les flux collectés en déchèterie mobile sont acheminés vers des centres de traitement adaptés selon leur nature.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

1.5) Evolution des tonnages collectés

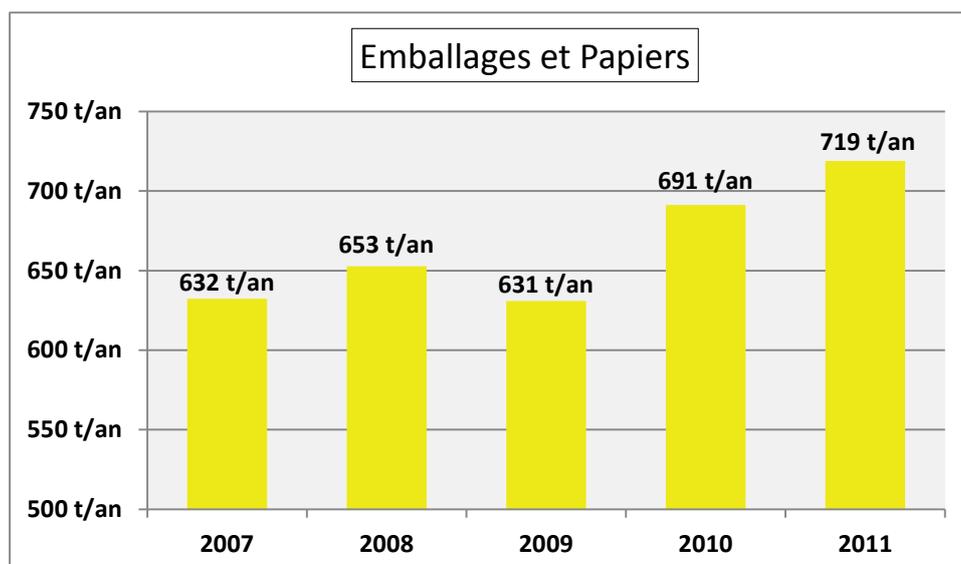
1.5.1) Ordures ménagères + déchets de marché

Après plusieurs années d'augmentations successives, les tonnages d'ordures ménagères (déchet du marché inclus) ont diminué de près de 2,6% en 2011 (-118 tonnes, soit près de 8 kg/habitant de moins qu'en 2010).



1.5.2) Emballages et Papiers

Les tonnages d'emballages et papiers ont augmenté de 4% entre 2011 (+28 tonnes, soit 1,8 kg/habitant de plus qu'en 2010). Ces tonnages sont en hausse pour la seconde année consécutive.

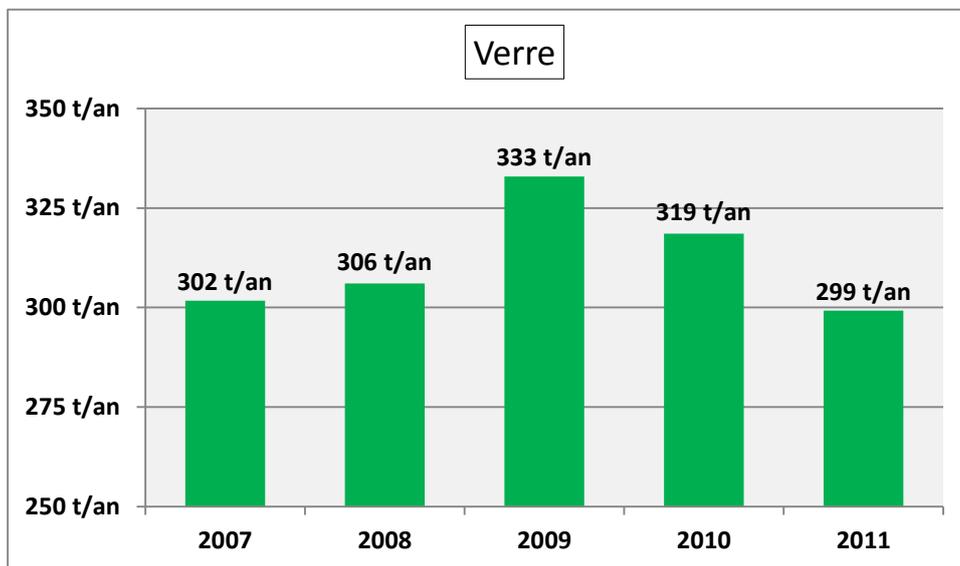


Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages depuis le 1^{er} juillet 2011. Les tonnages annuels d'emballages et de papiers ont été mutualisés dans le présent graphique pour en faciliter la lecture.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

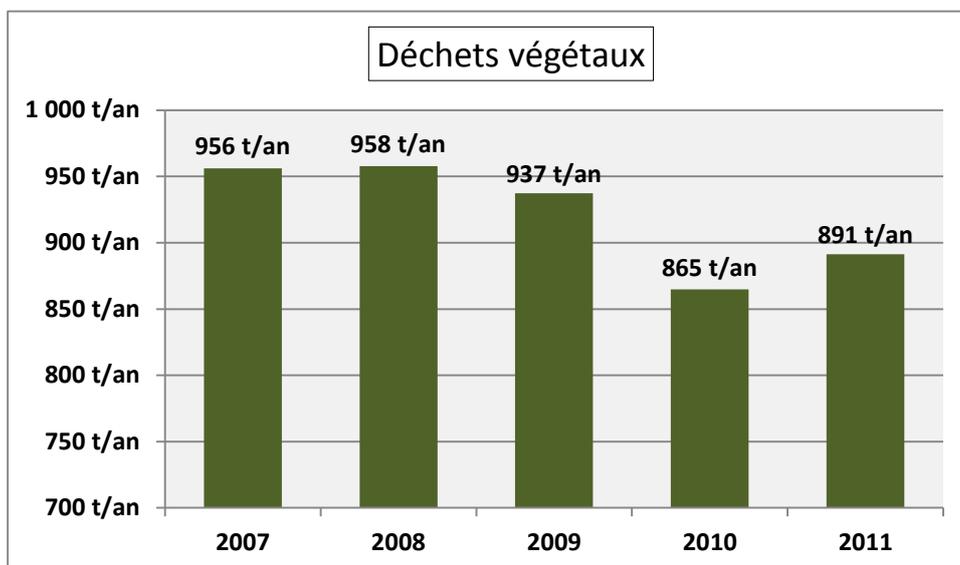
1.5.3) Verre

Les tonnages de verre ont diminué de 6% en 2011 (-20 tonnes) pour atteindre leur plus bas niveau depuis 2007.



1.5.4) Déchets végétaux

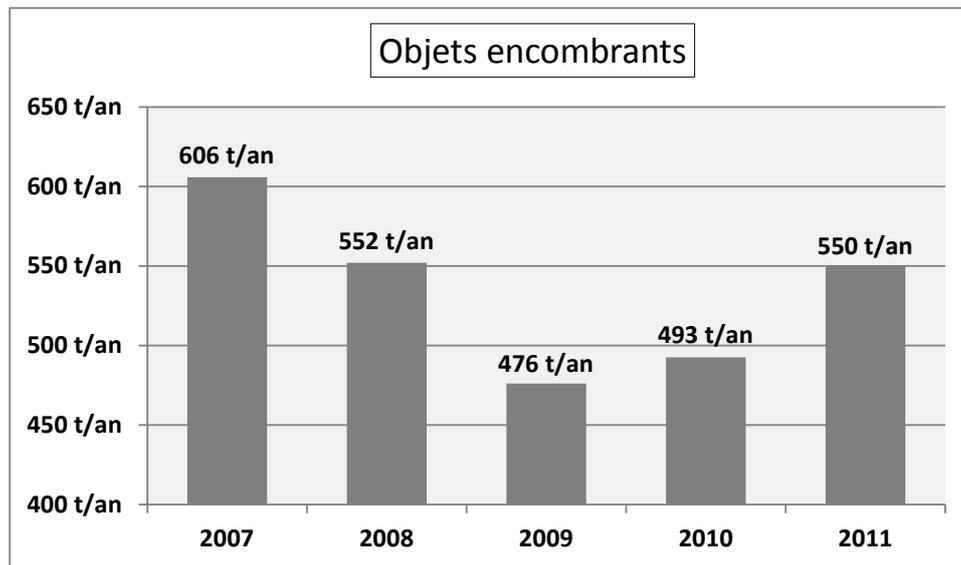
Les tonnages de déchets végétaux ont augmenté de 3% en 2011 (+26 tonnes).



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

1.5.5) Objets encombrants

Les tonnages d'objets encombrants ont augmenté de près de 12% en 2011 (+57 tonnes).



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

TONNAGES COLLECTES (2007-2011)

	Niveau de service	2007	2008	2009	2010	2011
OM + déchets de marché	C2 / C3	4 382 t/an	4 408 t/an	4 471 t/an	4 507 t/an	4 389 t/an
	Marché + Grande rue	282 kg/hab/an	284 kg/hab/an	288 kg/hab/an	291 kg/hab/an	283 kg/hab/an
Emballages + JRM PAP / AV	C1	632 t/an	653 t/an	631 t/an	691 t/an	719 t/an
	(2 secteurs)	41 kg/hab/an	42 kg/hab/an	41 kg/hab/an	45 kg/hab/an	46 kg/hab/an
Verre apport volontaire	18 PAV	302 t/an	306 t/an	333 t/an	319 t/an	299 t/an
	(1 / 845 hab)	19 kg/hab/an	20 kg/hab/an	21 kg/hab/an	21 kg/hab/an	19 kg/hab/an
Collecte sélective	Collecte	934 t/an	959 t/an	964 t/an	1 010 t/an	1 018 t/an
	Mixte	60 kg/hab/an	62 kg/hab/an	62 kg/hab/an	65 kg/hab/an	66 kg/hab/an
Déchets végétaux	C1	956 t/an	958 t/an	937 t/an	865 t/an	891 t/an
	sauf hiver C0,5	62 kg/hab/an	62 kg/hab/an	60 kg/hab/an	56 kg/hab/an	57 kg/hab/an
Encombrants	C0,25 (mensuel)	606 t/an	552 t/an	476 t/an	493 t/an	550 t/an
	(2 secteurs)	39 kg/hab/an	36 kg/hab/an	31 kg/hab/an	32 kg/hab/an	35 kg/hab/an
Dépôts sauvages	Services Techniques	255 t/an	298 t/an	190 t/an	210 t/an	394 t/an
	Municipaux	16 kg/hab/an	19 kg/hab/an	12 kg/hab/an	14 kg/hab/an	25 kg/hab/an
Bons de mise en décharge	Retrait en Mairie	134 t/an	154 t/an	143 t/an	155 t/an	139 t/an
	(site de Champigny S/Marne)	9 kg/hab/an	10 kg/hab/an	9 kg/hab/an	10 kg/hab/an	9 kg/hab/an
DDS + Piles	C0,25 / Déchèterie mobile	15 t/an	14 t/an	14 t/an	13 t/an	11 t/an
	PAV / Espace déchets	1,0 kg/hab/an	0,9 kg/hab/an	0,9 kg/hab/an	0,9 kg/hab/an	0,7 kg/hab/an
Déchèterie mobile	C0,25 (mensuel)	-	-	-	-	46 t/an
	Depuis début sept 2011	-	-	-	-	3,0 kg/hab/an
ENSEMBLE		7 282 t/an	7 342 t/an	7 195 t/an	7 253 t/an	7 439 t/an
		469 kg/hab/an	473 kg/hab/an	464 kg/hab/an	467 kg/hab/an	480 kg/hab/an

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

1.6) Performances de collecte

En 2011, la collecte sélective a permis de détourner 66 kg/habitant de l'incinération, soit 18,8% de la masse de déchets collectés, sur le périmètre « Ordures ménagères et Déchets de Marché + Collecte Sélective », hors fractions spécifiques (Déchets Verts, Objets Encombrants, Dépôts sauvages, Bons de mise en décharge, Déchets Dangereux des Ménages et Déchèterie Mobile).

PERFORMANCES DE COLLECTE (2007-2011)

	2007	2008	2009	2010	2011
OM + déchets de marché	282 kg/hab/an	284 kg/hab/an	288 kg/hab/an	291 kg/hab/an	283 kg/hab/an
Emballages + JRM	41 kg/hab/an	42 kg/hab/an	41 kg/hab/an	45 kg/hab/an	46 kg/hab/an
Verre	19 kg/hab/an	20 kg/hab/an	21 kg/hab/an	21 kg/hab/an	19 kg/hab/an
Collecte sélective	60 kg/hab/an	62 kg/hab/an	62 kg/hab/an	65 kg/hab/an	66 kg/hab/an
OM + Collecte sélective	343 kg/hab/an	346 kg/hab/an	350 kg/hab/an	356 kg/hab/an	349 kg/hab/an
Taux de diversion (*)	17,6%	17,9%	17,7%	18,3%	18,8%

(*) Collecte sélective / [OM + Collecte sélective]

Globalement, la production de refus de tri est proche de 14 kg/habitant/an (près de 20,6% du tonnage collecté sélectivement, verre compris). La production de refus de tri provient à 96% du flux des « Emballages et Papiers » collecté au porte-à-porte et à 4% du flux des « Journaux-Magazines » (Papiers) collecté en apport volontaire du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 uniquement.

EVALUATION DE LA PRODUCTION DE REFUS (2011)

	Production de refus	Taux de refus de tri
Emballages et Papiers PAP :	13 kg/hab/an	≅ 35%
JRM (papiers) AV (du 01/01 au 30/06/11) :	0,5 kg/hab/an	≅ 6%
Ensemble :	13,5 kg/hab/an	20,6%

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

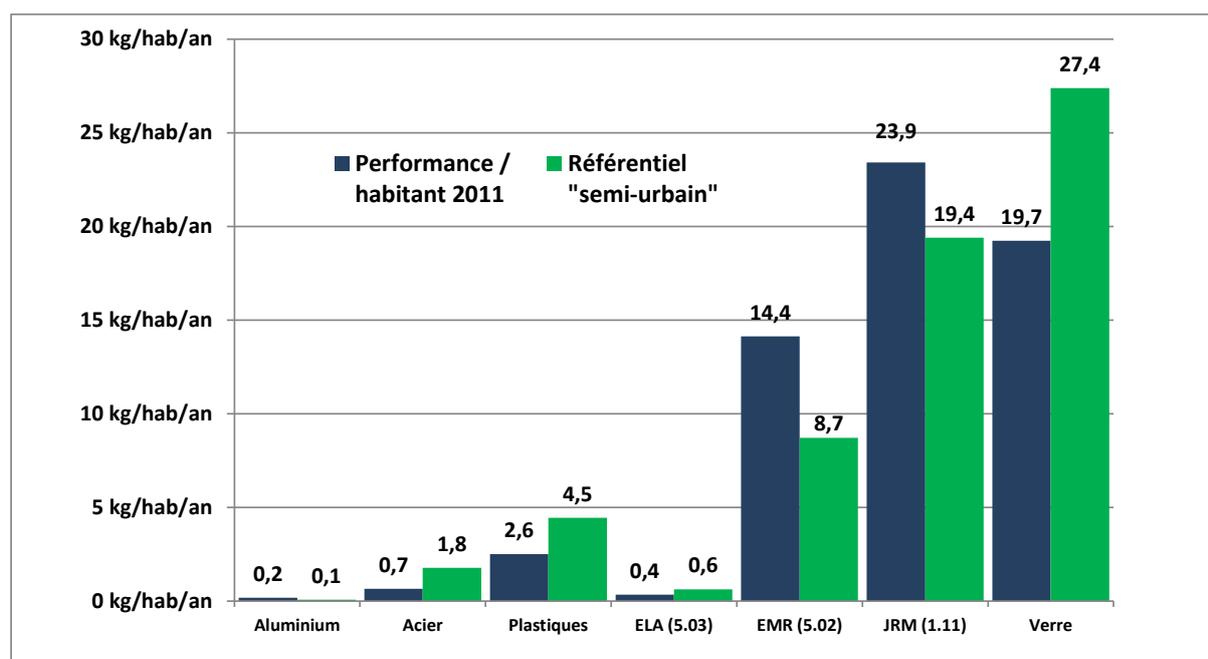
1.7) Performances de recyclage

Les performances de recyclage sont exprimées – hors mâchefers - en ratios « kg/habitant/an » afin de permettre la comparaison avec les référentiels nationaux, en tenant compte du mode de collecte de chaque matériau.

PERFORMANCES DE RECYCLAGE (2011)

	Mode de collecte	Tonnage recyclé 2011	Performance / habitant 2011	Référentiel "semi-urbain"	% / référentiel
Aluminium	PAP	2,8 t	0,2 kg/hab/an	0,1 kg/hab/an	+119%
Acier	PAP	10,2 t	0,7 kg/hab/an	1,8 kg/hab/an	-63%
Plastiques	PAP	39,0 t	2,5 kg/hab/an	4,5 kg/hab/an	-44%
ELA (5.03)	PAP	5,4 t	0,3 kg/hab/an	0,6 kg/hab/an	-45%
EMR (5.02)	PAP	219,4 t	14,1 kg/hab/an	8,7 kg/hab/an	+62%
JRM (1.11)	Mixte AV/PAP	363,3 t	23,4 kg/hab/an	19,4 kg/hab/an	+21%
Verre	AV	298,5 t	19,2 kg/hab/an	27,4 kg/hab/an	-30%
ENSEMBLE	MIXTE	938,5 t	60,5 kg/hab/an	62,5 kg/hab/an	-3%

Les performances de recyclage de la ville de Bry-sur-Marne sont globalement inférieures (-3%) au référentiel national par habitant. En ajoutant le produit du déferrailage des mâchefers au produit des collectes sélectives, la performance globale de recyclage de la Ville de Bry-sur-Marne est de 966 tonnes en 2011, soit 62,3 kg/habitant/an.



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

TAUX DE RECYCLAGE (2011)

	Tonnage recyclé 2011	Performance / habitant 2011	Gisement / habitant 2011	Taux de recyclage
Aluminium	2,8 t	0,2 kg/hab/an	0,9 kg/hab/an	48%
Aluminium Mâchefers	4,0 t	0,3 kg/hab/an		
Acier	10,2 t	0,7 kg/hab/an	4,5 kg/hab/an	49%
Acier Mâchefers	23,5 t	1,5 kg/hab/an		
Plastiques	39,0 t	2,5 kg/hab/an	16,2 kg/hab/an	16%
ELA (5.03)	5,4 t	0,3 kg/hab/an	1,4 kg/hab/an	24%
EMR (5.02)	219,4 t	14,1 kg/hab/an	12,7 kg/hab/an	100%
Verre	298,5 t	19,2 kg/hab/an	37,6 kg/hab/an	51%
ENSEMBLE	602,7 t	38,8 kg/hab/an	73,3 kg/hab/an	53%
JRM (1.11)	363,3 t	23,4 kg/hab/an	40,0 kg/hab/an	59%

Le taux de recyclage des emballages collectés au porte-à-porte est de 50% (papier-carton, plastiques et métaux, issus du flux « Emballages et Papiers » collecté au porte-à-porte).

Le taux de recyclage du verre est de 51% (flux collecté en apport volontaire)

En ajoutant les emballages métalliques issus du déferraillage des mâchefers, le **taux de recyclage des emballages ménagers est de 53% en 2011.**

Par ailleurs, le taux de recyclage des Journaux-Magazines (Papiers) est de 59% (flux collecté en apport volontaire de janvier à juin inclus puis au porte-à-porte de juillet à décembre inclus).

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

2) INDICATEURS FINANCIERS

2.1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Ville de Bry-sur-Marne est de 2.222.900 € en 2011, soit 143 € /habitant/an TTC.

La TEOM est calculée sur la base du foncier bâti servant au calcul de l'impôt foncier. Le taux de TEOM appliqué aux bases foncières est de 8,32% en 2011.

2.2) Coût complet

Le coût complet de gestion des déchets est de 1.759.849 € TTC en 2011, communication liée au tri sélectif incluse, soit près de 113 € /habitant/an TTC. Il est établi à partir de la reconstitution des montants de facturation en 2011.

COUT COMPLET DU SERVICE (2011_TTC)

	€/an TTC	€/hab/an TTC	€/tonne TTC
Communication	1 900 €/an	0,1 €/hab/an	0,3 €/t.
Contenants	84 069 €/an	5,4 €/hab/an	11,3 €/t.
Collecte	902 677 €/an	58,2 €/hab/an	121,3 €/t.
Traitement	771 203 €/an	49,7 €/hab/an	103,7 €/t.
Coût complet	1 759 849 €/an	113,4 €/hab/an	236,6 €/t.

2.3) Coût technique

Les recettes marchandes issues du recyclage des collectes sélectives et du déferrailage des mâchefers correspondent à près de 68.873 € en 2011.

Sur ces bases, le coût technique est de 1.690.975 € TTC en 2011, soit près de 109 € /habitant/an TTC [(coût complet) – (recettes marchandes)].

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

2.4) Coût aidé

Le coût aidé de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Bry-sur-Marne est de 1.560.808 € TTC en 2011, soit près de 101 €/habitant/an TTC [(coût technique) – (soutiens et aides)].

Les soutiens financiers versés par Eco-Emballages dans le cadre du barème E, s'élèvent à 113.120 € TTC en 2011, soit près de 7,3 € TTC par habitant/an.

Les soutiens financiers versés par EcoFolio au titre de l'année 2011 est de 17.048 €, soit 1,1 € TTC par habitant/an.

Le montant total soutiens financiers versés par les éco-organismes est de 130.168 € au titre de l'année 2011.

En 2011, le coût de tri sélectif des emballages ménagers à la charge de la Ville de Bry-sur-Marne est de 14 € TTC par habitant/an : les recettes versées par les filières de recyclage, les soutiens d'Eco-Emballages et d'EcoFolio ont permis de prendre en charge 48% du coût global de tri sélectif des emballages ménagers.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (2011)

COUTS DE GESTION DES DECHETS (TTC)

- COMMUNICATION INCLUSE -

COUT COMPLET CALCULE (2011_TTC)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN TTC	1 759 849 €/an	415 807 €/an	1 344 042 €/an
€ / TONNE TTC	236,6 €/t	411,7 €/t	215,3 €/t
€ / HABITANT/AN TTC	113,4 €/hab/an	26,8 €/hab/an	86,6 €/hab/an
- RECETTES INDUSTRIELLES (2011)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN	68 873 €/an	68 873 €/an	0 €/an
€ / TONNE	9,3 €/t	68,2 €/t	0,0 €/t
€ / HABITANT/AN	4,4 €/hab/an	4,4 €/hab/an	0,0 €/hab/an
= COUT TECHNIQUE (2011_TTC)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN TTC	1 690 975 €/an	346 933 €/an	1 344 042 €/an
€ / TONNE TTC	227,3 €/t	343,5 €/t	215,3 €/t
€ / HABITANT/AN TTC	109,0 €/hab/an	22,4 €/hab/an	86,6 €/hab/an
- SOUTIENS ET AIDES (2011)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN	130 168 €/an	130 168 €/an	0 €/an
€ / TONNE	17,5 €/t	127,8 €/t	0,0 €/t
€ / HABITANT/AN	8,4 €/hab/an	8,4 €/hab/an	0,0 €/hab/an
= COUT AIDE (2011_TTC)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN TTC	1 560 808 €/an	216 765 €/an	1 344 042 €/an
€ / TONNE TTC	209,8 €/t	212,9 €/t	209,3 €/t
€ / HABITANT/AN TTC	100,6 €/hab/an	14,0 €/hab/an	86,6 €/hab/an

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS (2011)

DETAIL DES COUTS COMPLETS PAR TYPE DE FLUX – HORS COMMUNICATION

1. COUT COMPLET PAR TONNE COLLECTEE (TTC)

	CONTENANTS		COLLECTE		TRAITEMENT		TOTAL	
	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC
OM	26 758 €/an	6,1 €/t	472 372 €/an	107,6 €/t	497 595 €/an	113,4 €/t	996 726 €/an	227,1 €/t
Emballages+JRM	22 469 €/an	31,3 €/t	213 349 €/an	296,8 €/t	128 912 €/an	179,3 €/t	364 729 €/an	507,3 €/t
Verre	15 017 €/an	50,2 €/t	30 920 €/an	103,3 €/t	3 241 €/an	10,8 €/t	49 178 €/an	164,4 €/t
Déchets verts	19 021 €/an	21,3 €/t	98 866 €/an	110,9 €/t	35 675 €/an	40,0 €/t	153 562 €/an	172,3 €/t
Encombrants	0 €/an	0,0 €/t	55 427 €/an	100,7 €/t	51 659 €/an	93,9 €/t	107 087 €/an	194,6 €/t
DDS	0 €/an	0,0 €/t	9 681 €/an	850,1 €/t	5 699 €/an	500,4 €/t	15 379 €/an	1 350,5 €/t
Dépôts sauvages	804 €/an	2,0 €/t	12 356 €/an	31,4 €/t	31 513 €/an	80,1 €/t	44 673 €/an	113,5 €/t
Bons de décharge	0 €/an	0,0 €/t	0 €/an	0,0 €/t	13 609 €/an	97,6 €/t	13 609 €/an	97,6 €/t
Déchèterie mobile	0 €/an	0,0 €/t	9 706 €/an	209,9 €/t	3 301 €/an	71,4 €/t	13 007 €/an	281,2 €/t
Ensemble	84 069 €/an	11,3 €/t	902 677 €/an	121,3 €/t	771 203 €/an	103,7 €/t	1 757 949 €/an	236,3 €/t

2. COUT COMPLET PAR HABITANT DESSERVI (TTC)

	CONTENANTS		COLLECTE		TRAITEMENT		TOTAL	
	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an
OM	26 758 €/an	1,7 €/hab/an	472 372 €/an	30,4 €/hab/an	497 595 €/an	32,1 €/hab/an	996 726 €/an	64,2 €/hab/an
Emballages+JRM	22 469 €/an	1,4 €/hab/an	213 349 €/an	13,8 €/hab/an	128 912 €/an	8,3 €/hab/an	364 729 €/an	23,5 €/hab/an
Verre	15 017 €/an	1,0 €/hab/an	30 920 €/an	2,0 €/hab/an	3 241 €/an	0,2 €/hab/an	49 178 €/an	3,2 €/hab/an
Déchets verts	19 021 €/an	1,2 €/hab/an	98 866 €/an	6,4 €/hab/an	35 675 €/an	2,3 €/hab/an	153 562 €/an	9,9 €/hab/an
Encombrants	0 €/an	0,0 €/hab/an	55 427 €/an	3,6 €/hab/an	51 659 €/an	3,3 €/hab/an	107 087 €/an	6,9 €/hab/an
DDS	0 €/an	0,0 €/hab/an	9 681 €/an	0,6 €/hab/an	5 699 €/an	0,4 €/hab/an	15 379 €/an	1,0 €/hab/an
Dépôts sauvages	804 €/an	0,1 €/hab/an	12 356 €/an	0,8 €/hab/an	31 513 €/an	2,0 €/hab/an	44 673 €/an	2,9 €/hab/an
Bons de décharge	0 €/an	0,0 €/hab/an	0 €/an	0,0 €/hab/an	13 609 €/an	0,9 €/hab/an	13 609 €/an	0,9 €/hab/an
Déchèterie mobile	0 €/an	0,0 €/hab/an	9 706 €/an	0,6 €/hab/an	3 301 €/an	0,2 €/hab/an	13 007 €/an	0,8 €/hab/an
Ensemble	84 069 €/an	5,4 €/hab/an	902 677 €/an	58,2 €/hab/an	771 203 €/an	49,7 €/hab/an	1 757 949 €/an	113,3 €/hab/an